



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL METIER

Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements technologiques et professionnels.

Sa mission, de nature essentiellement pédagogique, s'exerce :

- à l'intérieur de l'établissement, auprès des équipes pédagogiques impliquées dans les formations technologiques et professionnelles, qu'il s'agisse de formation initiale sous statut scolaire, de formation en alternance ou de formation continue, et en étroite collaboration avec les corps d'inspection territoriaux ;
- à l'extérieur de l'établissement, avec les partenaires économiques et institutionnels du bassin d'emploi/formation auquel est intégré l'établissement ;
- dans certains dispositifs tels que par exemple la validation des acquis de l'expérience, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, ou l'organisation de jurys de concours et d'examens.

MISSIONS ET ACTIVITES

1/ Conseil au chef d'établissement

Par sa connaissance générale de l'enseignement technologique et professionnel, des évolutions pédagogiques, économiques et sociales et le contact qu'il entretient avec les milieux professionnels, il est le conseiller direct du chef d'établissement pour les enseignements technologiques et professionnels sur plusieurs domaines :

- offre de formation de l'établissement : veille relative à l'évolution des besoins du milieu professionnel du bassin d'emploi, recommandations en termes d'évolution des formations de l'établissement ;
- technique et technologique : expertise et participation au choix et à l'implantation des investissements matériels et logiciels utilisés par les enseignements, information sur l'évolution des technologies et leurs conséquences sur les enseignements ;
- budgétaire : propositions concernant l'utilisation des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement pour l'enseignement technologique ou professionnelle ainsi que de la taxe d'apprentissage ;
- hygiène et sécurité : suivi de la mise en œuvre et du maintien en conformité des équipements pédagogiques, impulsion de démarches de prévention des risques professionnels ;
- formation des personnels de l'établissement : participation à l'élaboration des plans de formation ;
- insertion professionnelle des jeunes : recommandation et organisation d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'information des élèves sur les poursuites d'études.

2/ Organisation des enseignements technologiques et professionnels

Le rôle d'organisateur du DDFPT s'applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, notamment en matière de :

- évaluation des moyens d'enseignement nécessaires ;
- pilotage des projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations technologiques et professionnelles ;
- proposition de répartition du service des enseignants des filières technologique et professionnelle ;
- collaboration à l'élaboration des emplois du temps ;
- gestion et coordination de l'utilisation des locaux spécialisés et des plateformes techniques ainsi que des équipements dédiés aux enseignements technologiques et professionnels incluant :
 - * la mise en place de procédures de maintenance,
 - * la gestion de l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des enseignements technologiques et professionnels, incluant les outils d'assistance au travail collaboratif.



REFERENTIEL METIER

COMPETENCES REQUISES

Connaissances :

- connaissance globale du fonctionnement de l'EPLÉ au sein du système éducatif,
- connaissance des contenus et des finalités des formations technologiques et professionnelles,
- connaissance du monde de l'entreprise et des organisations représentatives
- connaissance du droit du travail notamment en matière de santé et de sécurité au travail,
- connaissance des principes généraux de la comptabilité publique,
- connaissance du rôle des collectivités territoriales en matière de formation.

Compétences opérationnelles :

- expérience confirmée de l'enseignement ou de la formation,
- expérience dans un domaine technologique ou professionnel,
- pratique de la conduite de projet (planification – organisation – suivi des délais),
- maîtrise des méthodes d'ingénierie de formation,
- maîtrise des technologies de l'information et de la communication,
- capacité à développer un réseau de contacts dans les milieux professionnels.

Compétences requises :

- sens de l'organisation,
- capacité d'adaptation,
- capacité à animer une équipe et à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet,
- qualités relationnelles et de communication,
- déontologie et loyauté.

La connaissance d'une langue étrangère et une expérience dans le milieu professionnel correspondant aux formations dispensées dans l'établissement sont considérées comme des compétences supplémentaires intéressantes.